

## Note informative

### Championnats de France 2022 – 2023

Mesdames, Messieurs, après concertation de la commission tournoi de la FFFT en date du 12/10/2022 voici les modalités de participation aux championnats de France individuels et des clubs pour la saison 2022 – 2023.

#### **Quotas de qualification aux championnats de France individuels :**

La date butoir des Championnats Régionaux des clubs est le lundi 22 mai 2023.

Les quotas de participation aux championnats de France individuel sont de 100%. Tous les joueurs ayant participé aux championnats régionaux individuels, quelles que soient leurs catégories, pourront participer aux championnats de France. Il est cependant impératif d'avoir disputé les championnats régionaux (dans les catégories souhaitées) afin de pouvoir participer aux championnats de France.

#### **Quotas de qualification aux championnats de France des clubs :**

La date butoir des Championnats Régionaux des clubs est le lundi 13 mars 2023.

Les clubs ayant participé aux championnats régionaux seront classés en fonction du classement national des clubs au 13 Mars 2023 (date butoir d'organisation des Championnats Régionaux).

Les 12 premiers clubs iront en Ligue 1, les 12 suivants iront en Ligue 2. Enfin les 12 suivants iront en Ligue 3. Au-delà, les clubs ne seront pas qualifiés pour les CDF des Clubs.

Il faut donc qu'un club participe aux Championnats Régionaux des Clubs pour prétendre participer aux CDF des Clubs.

Pour rappel, chaque club ne peut présenter qu'une seule équipe aux Championnats de France des Clubs.

Les dossiers pour les deux tournois nationaux seront bientôt en ligne.

En vous remerciant,

La commission tournoi